



Le Puy-en-Velay
**Développement
durable : Passons au concret**



Laurent Wauquiez,
Maire du Puy-en-Velay
Secrétaire d'Etat

Les élus du Puy-en-Velay en avaient fait une promesse de campagne : agir dans le sens du développement durable, c'est-à-dire trouver le bon équilibre entre le social, l'économie et l'écologie. Nous pourrions aussi dire : donner à l'écologie toute sa place, aux côtés des deux autres piliers historiques de la politique. Notre société doit en effet aujourd'hui faire face aux grandes urgences écologiques : changement climatique, énergie, déchets, eau, biodiversité. La Ville du Puy-en-Velay doit apporter sa pierre à l'édifice, assumer ses responsabilités et contribuer à son échelle à relever ces défis.

Un Agenda 21 [comprenez "ce qu'il faut faire pour le XXI^e siècle", terme issu du sommet de la Terre à Rio en 1992] traduit donc cette volonté d'agir, bien au-delà du simple discours, trop souvent sans mise en application. Les élus du Puy-en-Velay ont souhaité s'engager dans cet exercice, pour formaliser leur

Willy Guieau,
Conseiller municipal chargé du
développement durable
Vice-Président de la Communauté
d'agglomération



intention et la rendre lisible par tous. « **L'Agenda 21 est la traduction d'un engagement clair vis-à-vis des habitants de la ville** », dont les résultats seront évalués par la suite.

Après avoir lancé une démarche d'exemplarité au sein de ses services en septembre 2008, visant à améliorer ses pratiques internes liées à l'eau, l'énergie, les déchets, le papier, les achats et les déplacements, la municipalité vient d'achever l'élaboration de la phase dite "externe" de son Agenda 21, à savoir un plan d'actions, décrivant la politique de développement durable que les élus comptent mettre en œuvre sur la durée de leur mandat.

En France, 570 collectivités ont mis en place leur Agenda 21. La Ville du Puy-en-Velay devient la première collectivité de Haute-Loire à avoir adopté le sien (à l'unanimité), lors du Conseil municipal du 11 décembre 2009.

SOMMAIRE

1. INTRODUCTION _____ p. 5

- 1.1 Qu'est-ce que le développement durable ? page 5
- 1.2 Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ? page 8
- 1.3 Pourquoi un Agenda 21 au Puy-en-Velay ? page 8
- 1.4 Les grandes étapes de la démarche page 10

2. LE PLAN D' ACTIONS _____ p. 13

- 2.1 Organiser le territoire pour une cité accueillante et attractive page 14
- 2.2 Accompagner les acteurs vers une économie dynamique et pérenne page 24
- 2.3 Favoriser le bien vivre au quotidien, dans un environnement de qualité page 28
- 2.4 Soutenir les services pour une communauté active, citoyenne et solidaire page 32

3. COMMENT AGIR A MON ECHELLE _____ p. 37

- 3.1 Les éco-gestes page 38
- 3.2 Bien trier page 42
- 3.3 Les éco-labels page 44
- 3.4 Je gère mes achats page 45

4. REMERCIEMENTS _____ p. 47

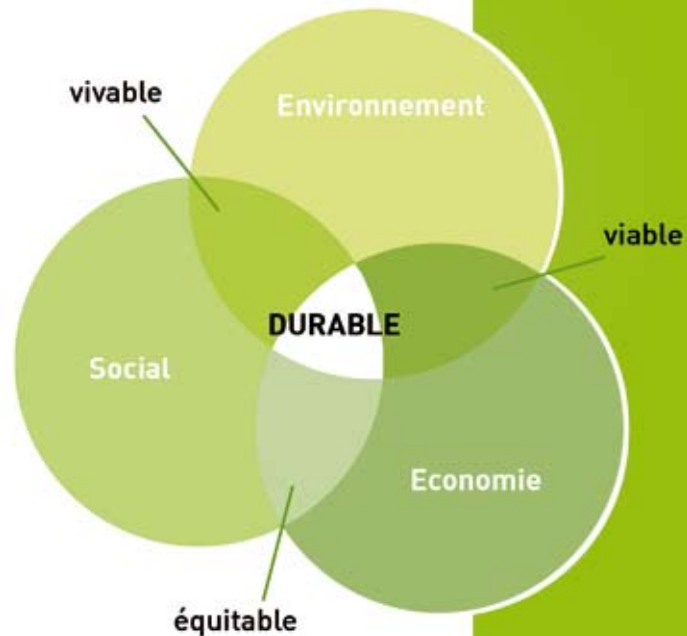


INTRODUCTION

1.1 Qu'est-ce que le développement durable ?

Le développement durable est un mode de développement qui vise à répondre aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Autrement dit, il s'agit de concilier les trois sphères que sont l'environnement, le social et l'économique afin de :

- Limiter l'impact négatif de nos activités sur l'environnement et garantir l'équilibre écologique de nos milieux de vie.
- Favoriser le bien-être de tous dans une logique de progrès et d'équité sociale.
- Assurer un dynamisme économique et une pérennité des activités.



Quelques grandes dates :

1972 La Conférence de Stockholm introduit un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. Le concept d'éco-développement est né.

1987 Le Rapport Brundtland de la commission mondiale sur l'environnement et le développement intitulé « notre avenir à tous » popularise le développement durable en énonçant sa première définition.

1992 La Conférence de Rio, ou « Sommet de la Terre », amène les 178 pays présents à adopter la déclaration de Rio (27 principes) et le programme d'Action 21. Ce programme constitue un plan global d'actions pour le XIX^e siècle.

Cette conférence est marquée par l'adoption par 173 chefs d'État d'un texte fondateur de 27 principes.

Extraits :

« **Principe 1** - *Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature.* »

Principe 4 - *Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement et ne peut être considéré isolément.* »

1997 Le Protocole de Kyoto fixe, aux pays développés, des objectifs chiffrés, juridiquement contraignants, de réduction ou de limitation de leurs émissions de gaz à effet de serre à l'horizon 2008-2012. Le protocole a été ratifié à ce jour par 184 pays (mars 2010).

2002 La Conférence de Johannesburg encore dénommée « Sommet mondial sur le développement durable » avait pour objectif de dresser le bilan de la mise en œuvre des engagements pris dix ans auparavant à Rio. 180 états étaient présents. Ils ont signé la déclaration de Johannesburg sur le développement durable et adopté un plan d'application.

2007 Grenelle de l'environnement ; le gouvernement français organise une concertation nationale majeure pour faire émerger une politique nationale ambitieuse en faveur de l'écologie : les lois Grenelle.

2009 Le Sommet de l'ONU sur le climat de Copenhague (l'après-Kyoto). L'enjeu principal en était simple : réduire considérablement nos émissions de gaz à effet de serre pour que l'augmentation de la température moyenne de notre planète soit inférieure à 2°C d'ici la fin du siècle. L'accord international n'a pas abouti. Celui-ci a été repoussé au sommet de Mexico en 2010.



1.2 Qu'est-ce qu'un Agenda 21 local ?

L'Agenda 21 de Rio, programme mondial pour un développement durable, appelle à additionner la somme des efforts de chacun et nous invite à « penser global et agir local ». Au-delà des grands défis mondiaux, il s'agit donc de bien identifier les besoins locaux des territoires afin d'y remédier au mieux.

Le Chapitre 28 de l'Agenda 21 souligne le rôle particulier que doivent prendre les collectivités locales : celles-ci sont invitées à mettre en place un

programme Agenda 21 à leur échelle, intégrant les principes du développement durable, à partir d'un « mécanisme de consultation de la population » : c'est l'Agenda 21 local.

Aujourd'hui, en France, on compte environ 300 Agendas 21 locaux, menés à l'échelle de communes, d'agglomérations, de pays, de parcs naturels régionaux, de départements, de régions, etc.

1.3 Pourquoi un Agenda 21 au Puy-en-Velay ?

Les élus du Puy-en-Velay ont souhaité s'engager dans un Agenda 21 afin de contribuer à un meilleur équilibre entre les aspects sociaux, économiques et environnementaux. Pour que la Ville montre

l'exemple, et joue pleinement sa carte de territoire à taille humaine, et de qualité de vie. Et enfin, face aux enjeux planétaires, pour que le Puy-en-Velay accomplisse sa part.

Une légende amérindienne raconte qu'il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés et atterrés observaient, impuissants, le désastre.

Seul, un colibri s'activait et allait chercher quelques gouttes d'eau dans son bec pour éteindre le feu.

*Au bout d'un moment, le tatou, agacé par ses agissements dérisoires, lui dit :
« Colibri ! N'es-tu pas fou ? Tu crois que c'est avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ? »*

« Je le sais, répond le colibri, mais je fais ma part... »



1.4 Les grandes étapes de la démarche



Mairie - phase interne

Une large concertation interne : 277 agents municipaux rencontrés, 290 questionnaires recueillis, 47 réunions de concertations menées.



1^{er} Forum 21

Lancement de la concertation avec la population sur la politique de développement durable à mettre en œuvre.



Montrons l'exemple

Mise en œuvre d'un plan d'actions interne se déclinant autour de six thèmes : eau, énergie, papier, achats, déplacements, déchets.



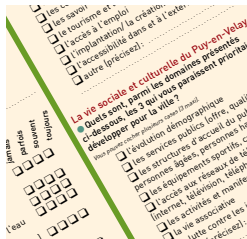
« La 11^{ème} heure, le dernier virage »

Projection en avant-première du documentaire de Leonardo di Caprio, sur les enjeux écologiques planétaires.



Ateliers de concertation

14 ateliers de débat citoyen visant à recueillir toutes les propositions d'action de la part des habitants de la ville.



Consultation des Ponots via le Mag de la ville



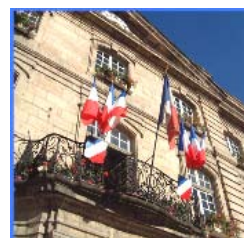
Grenelle de l'environnement

A la demande de Laurent Wauquiez, la Secrétaire d'état à l'écologie, Chantal Jouanno, a participé à une soirée débat sur la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement.



2^e Forum 21

Poursuite de la concertation, en présence de la troupe de comédiens d'improvisation « l'effet criquet ».



Adoption de l'Agenda 21

Adoption à l'unanimité le 11 décembre 2009 par le Conseil municipal.



Home - projection publique

Le Puy-en-Velay a fait partie des 70 villes en France à organiser une projection publique du film « Home » de Yann Arthus Bertrand.



Réunion publique - le 26 mars 2010 - lancement officiel

Présentation publique de l'Agenda 21.



LE PLAN D' ACTIONS



La démarche d'élaboration de l'Agenda 21 a été menée pendant deux années, avec la population et les partenaires institutionnels. Deux réunions publiques, 14 ateliers thématiques et une enquête via le journal de la ville ont permis une concertation large, où plusieurs centaines de personnes ont pu exprimer leurs propositions d'actions.

Un travail de synthèse et de priorisation a ensuite été mené par les élus, pour aboutir à un plan de 66 actions. Une première moitié sera à mettre en œuvre directement par la Ville, et l'autre par la Communauté d'agglomération.

Chaque action fait l'objet d'une fiche descriptive, le tout est accessible sur le site internet de la ville : www.lepuyenvelay.fr

En voici la liste, avec un zoom sur plusieurs actions phares.

I. ORGANISER LE TERRITOIRE POUR UNE CITÉ ACCUEILLANTE ET ATTRACTIVE

1 Présenter les projets municipaux importants au public pour favoriser l'appropriation des enjeux de la ville.

2 Mettre en place une signalétique cohérente pour les lieux remarquables de la ville.

3 Mener une réflexion sur le secteur sauvegardé (périmètre, obligations, etc.).

4 Inciter les propriétaires à rénover leur(s) logement(s) en centre-ville.

5 Favoriser une offre de logements plus diversifiée et plus attractive dans le centre-ville.

6 Développer une image forte pour la ville.

7 Faire de Firminy la gare TGV du Puy.

ZOOM / Action 4

Inciter les propriétaires à rénover leur(s) logement(s) en centre-ville

Contexte et objectif de l'action :

Pour inciter les propriétaires à rendre décents les logements, la mairie poursuivra son incitation financière pour la réalisation des travaux.

La SEML a répondu à un appel à projet (PNRQAD = Programme National de Requalification des Quartiers Anciens Dégradés).

Ce programme doit permettre de résorber efficacement l'habitat indigne, de remettre sur le marché des logements vacants et de faciliter la rénovation énergétique des logements existants tout en maintenant la mixité sociale dans les quartiers anciens les plus dégradés.

Tâches à mener :

1. Répondre à l'appel à projets PNRQAD.
2. Mettre en œuvre le programme si la SEML est retenue.



Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Nombre de rénovations / nombre de demandes de financement.
- 2 - Montant des aides accordées.
- 3 - Nombre de logements réhabilités.
- 4 - Nombre de logements vacants remis sur le marché.

8 Diminuer les nuisances liées aux bruits en ville.

9 Mettre en place une campagne de propreté volontariste sur l'espace public.

10 Mettre en place les conditions d'accessibilité au niveau des trottoirs et des bâtiments municipaux.

11 Aménager des «zones de rencontre» sur le centre ancien pour favoriser la cohabitation des différents modes de déplacement.

12 Mieux protéger le secteur sauvegardé de l'insécurité induite par le trafic routier.



ZOOM / Action 10

Mettre en place les conditions d'accessibilité au niveau des trottoirs et des bâtiments municipaux

Contexte et objectif de l'action :

Il s'agit ici de faire respecter la loi pour conserver sur les trottoirs l'espace nécessaire pour déambuler, faciliter leur montée/descente, et l'accès aux bâtiments publics.

Harmoniser l'espace public, en tenant compte des besoins de tous, pour que chacun vive pleinement sa ville.

Tâches à mener :

1. Faire respecter l'application du critère de 1,4 m (2,2 m pour certains boulevards) en bonne entente avec les propriétaires d'établissement.
2. Poursuivre les aménagements des trottoirs au droit des passages piéton pour faciliter la circulation des personnes à mobilité réduite.



Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Nombre de constats d'infraction à la loi.
- 2 - Nombre d'aménagements réalisés.
- 3 - Taux de satisfaction des personnes à mobilité réduite par rapport à l'accessibilité en ville.

13 Créer un pôle de transport multimodal.

14 Créer un parking relais au pôle multimodal et une navette pour relier le centre ville.

15 Aménager un jardin au Val Vert.

16 Elaborer un plan d'actions en faveur de la biodiversité avec les experts locaux.

17 Gérer les espaces verts en utilisant des pratiques écologiques.

18 Arborer la ville avec des espèces locales.

19 Aménager les rives du Dolaizon.

20 Développer le photovoltaïque et le chauffe-eau solaire sur les bâtiments communaux.

21 Créer un réseau de chaleur bois sur Guitard.

ZOOM / Action 13

Créer un pôle de transport multimodal

Contexte et objectif de l'action :

Il s'agit d'aménager un pôle multimodal à côté de la gare SNCF afin de favoriser l'accueil des personnes qui arrivent dans la ville et souhaitent se déplacer sur l'agglomération. Ce pôle accueillera les TUDIP et les bus scolaires. Une voirie sera créée pour relier le pôle au pont de Bellevue. Une passerelle sera construite pour faciliter l'accès piéton depuis Guitard et Coloin.

Tâches à mener :

1. Négocier l'acquisition du foncier auprès de RFF et de la SNCF.
2. Créer le pôle.

Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Nombre d'utilisateurs de la navette.
- 2 - Taux de fréquentation du parking.
- 3 - Taux de satisfaction des utilisateurs du pôle.



*Rencontre avec Guillaume Pépy,
le Président de la SNCF, en gare du Puy-en-Velay.*

ZOOM / Action 20

Développer le photovoltaïque et le chauffe-eau solaire sur les bâtiments communaux

Contexte et objectif de l'action :

Une étude de faisabilité a été réalisée sur six bâtiments de la ville : 3 800 m² de panneaux photovoltaïques pourraient être installés, générant l'équivalent de la consommation électrique de 134 foyers. L'idée est de contribuer à la production d'énergie renouvelable, et de générer de nouvelles recettes pour la ville par la revente de l'électricité. Celles-ci pourront alors être réinvesties dans l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments municipaux. Un chantier de rénovation aujourd'hui impossible à réaliser sans apport, au regard des finances de la Ville.

Les élus souhaitent ainsi créer un effet «boule-de-neige» sur l'ensemble du patrimoine immobilier de la ville, pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et limiter le coût de fonctionnement de ses bâtiments.



Tâches à mener :

1. Etudier la faisabilité d'installation de panneaux sur certains bâtiments publics.
2. Installer les panneaux si l'étude est favorable.

Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Production d'énergie renouvelable sur la commune (kWh).
- 2 - Surface d'équipements totale.

ZOOM / Action 21

Créer un réseau de chaleur bois sur Guitard

Contexte et objectif de l'action :

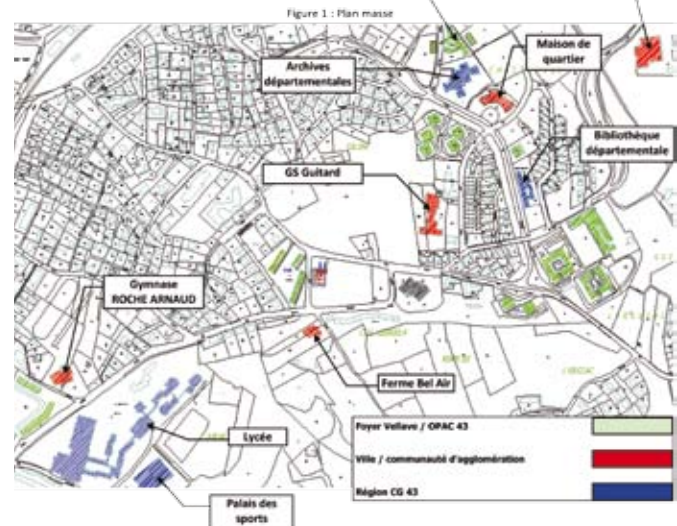
Pour chauffer l'eau du centre aqualudique, l'idée initiale était d'opter pour une chaufferie bois. Les élus ont décidé d'élargir la réflexion à un réseau de chaleur à l'échelle du quartier de Guitard. Celui-ci intégrera une vingtaine de bâtiments en plus de la future piscine notamment les logements du Foyer Vellave et de l'OPAC, le centre social, le lycée de Roche-Arnaud et la bibliothèque de prêt...

Tâches à mener :

1. Faire une étude de faisabilité (en cours).
2. Créer le réseau de chaleur.

Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Surface de raccordements au réseau.
- 2 - Tonnes de CO₂ évitées.
- 3 - Somme injectée dans l'économie locale.



22 Faire appel à l'écoconstruction lors du renouvellement ou de la réhabilitation des bâtiments publics.



23 Avoir une gestion raisonnée de l'éclairage public.

24 Lancer une action de sensibilisation des habitants sur l'efficacité énergétique et l'écoconstruction, notamment à l'aide de la thermographie (détection des pertes de chaleur).

25 Elaborer et mettre en œuvre un Plan Climat.

26 Créer un poste de gestionnaire de flux Ville/ Agglo pour mener des actions afin d'atteindre les objectifs des énergétiques fixés par l'Europe pour 2020.

ZOOM / Action 23

Avoir une gestion raisonnée de l'éclairage public

Contexte et objectif de l'action :

Afin de consommer moins d'énergie, de générer des économies et de réduire la pollution lumineuse de la ville, la mairie s'engage à optimiser sa gestion de l'éclairage public.

Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Consommation énergétique de la ville.
- 2 - Tonnes de CO₂ économisées.

Tâches à mener :

1. Mener un audit avec un cabinet indépendant.
2. Bâtir un cahier des charges plus performant pour la gestion de l'éclairage public.



II. ACCOMPAGNER LES ACTEURS VERS UNE ÉCONOMIE DYNAMIQUE ET PÉRENNE

27 Dynamiser l'offre d'activités touristiques.

28 Mettre en place de nouvelles filières de valorisation dans les déchèteries.

29 Etudier la faisabilité d'un éco-quartier.



ZOOM / Action 28

Mettre en place de nouvelles filières de valorisation dans les déchèteries

Contexte et objectif de l'action :

Pour plus de performance en matière de recyclage, la Communauté d'agglomération innove et devient l'une des premières collectivités en France à mettre en œuvre dans ses déchèteries le tri des plastiques durs et souples, ainsi que celui du placoplâtre. Ces déchets étaient jusqu'à présent enfouis ou incinérés. Depuis le 1^{er} novembre, des bennes spécifiques ont été mises en place, et des filières de valorisation ont été créées.

Celles-ci, rappelons-le, n'existent encore quasiment pas en France !

Tâches à mener :

1. Réaliser une veille sur les nouvelles possibilités techniques.
2. Intégrer de nouvelles filières dans les marchés publics de gestion de déchèteries.



Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Augmentation des tonnages de déchets valorisés, baisse du volume de déchets ultimes à enfouir.

30 Sensibiliser les commerçants aux économies d'énergie via l'Office du commerce et de l'artisanat.



31 Mettre en place une démarche qualité pour les produits de la cuisine centrale, en collaboration avec le Centre hospitalier Emile Roux et le Conseil général.



ZOOM / Action 31

Mettre en place une démarche qualité pour les produits de la cuisine centrale, en collaboration avec le Centre hospitalier et le Conseil général

Contexte et objectif de l'action :

La cuisine centrale distribue 1200 repas par jour. Si l'on ajoute le Centre hospitalier E. Roux, le Conseil général, les collèges et les lycées publics, ce sont 2 millions de repas par an. Elle représente ainsi un marché important pour les produits agricoles. S'engager dans une démarche de qualité favorisant les produits locaux présente deux avantages : diminuer les coûts environnementaux associés au transport et assurer des débouchés pour les produits et ainsi consolider l'agriculture locale.

Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Nombre et catégorie de produits issus de filière locale.
- 2 - Nombre et catégorie de produits issus de filière biologique.



Tâches à mener :

1. État des lieux des capacités des filières agricoles locales à répondre à la demande des administrations.
2. Réunions de travail pour définir des critères permettant de favoriser les filières locales dans les marchés d'approvisionnement.
3. Lancement de marchés « test » sur quelques produits.
4. Elargissement de l'action à d'autres denrées.
5. En parallèle, la chambre d'agriculture doit aider à la structuration de la filière avec le Pays du Velay (dans le cadre du programme Leader, une action a pour objectif de « développer la consommation des produits du Velay dans la restauration collective »).

III. FAVORISER LE BIEN VIVRE AU QUOTIDIEN, DANS UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

32 Améliorer la performance du réseau d'eau potable.

33 Communiquer sur la qualité de l'eau.

34 Prendre en compte dans l'urbanisme la question de l'eau.

35 Lancer des opérations d'exemplarité en matière de gestion de la ressource en eau.

36 Améliorer le réseau de transport en commun (horaires, circuits).

37 Associer à chaque projet d'urbanisme la question des transports notamment collectifs.

38 Développer les aires de covoiturage.

39 Développer le pédibus.

ZOOM / Action 39

Développer le pédibus

Contexte et objectif de l'action :

Le pédibus est un ramassage scolaire à pied, organisé par des parents d'élèves bénévoles, suivant un itinéraire précis qui permet une alternative à la dépose systématique des enfants en voiture à l'école.

En diminuant le recours à la voiture, le pédibus présente plusieurs avantages : diminution des risques de collisions avec les voitures, diminution des impacts sanitaires et environnementaux de la voiture, réalisation d'une activité physique pour les enfants, moment convivial d'échanges.

Tâches à mener :

Aider à la mise en place de pédibus au niveau des écoles en :

- aménageant les abords des écoles pour favoriser la mise en place des pédibus,
- participant à la mise en œuvre du réseau.



Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Nombre d'initiatives pédibus mises en place.
- 2 - Nombre d'élèves participants à des initiatives de pédibus.

40 Mettre en place un plan de déplacement inter-administratif.

41 Prendre en compte la charte paysagère de l'agglomération dans les projets d'aménagement.

42 Mettre en place une organisation et une communication pour atteindre les objectifs du Grenelle de l'environnement en terme de réduction des déchets.

43 Limiter la production de déchets lors de manifestations ou d'événementiels.

44 Mettre en place une quatrième déchèterie et une ressourcerie.

45 Développer un ensemble d'outils ludiques permettant la découverte originale de la ville du Puy.

46 Mettre en place une signalétique efficace des lieux sportifs et culturels de la ville.

47 Améliorer la communication sur les activités et les événements culturels et sportifs.

48 Construire un centre aqualudique HQE.



49 Inciter à amener aux spectacles des personnes en difficulté, âgées ou en situation de handicap.

50 Renforcer l'offre des centres de loisirs.

51 Établir un Plan communal de sauvegarde.

52 Valoriser le marché local du Puy-en-Velay.

IV. SOUTENIR LES SERVICES POUR UNE COMMUNAUTÉ ACTIVE, CITOYENNE ET SOLIDAIRE

53 Créer un répertoire des partenaires locaux autour des services à la personne.

54 Réaliser une analyse des besoins sociaux pour mieux connaître la population.

55 Organiser des moments de rencontre écoles, accueils de loisirs et seniors actifs sur des savoirs et savoir-faire susceptibles d'être partagés (cuisine, modes de vie, nutrition...).

56 Créer un point information unique et accessible permettant de répondre aux soucis quotidiens des personnes âgées.

57 Améliorer l'information des seniors sur les pratiques sportives et culturelles.

58 Mettre en place une nouvelle structure d'accueil pour personnes âgées (EHPAD).

59 Intégrer des questions de santé dans le livret de l'étudiant (Planning familial, MST, Mission locale jeunes, etc.).

ZOOM / Action 56

Créer un point information unique et accessible permettant de répondre aux soucis quotidiens des personnes âgées

Contexte et objectif de l'action :

Le CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) gérontologique est un lieu d'accueil et d'information pour les personnes âgées et leur entourage.

Il assure un accueil personnalisé gratuit et confidentiel quelle que soit l'origine de la demande, qu'elle émane de la personne âgée, de sa famille, des services sociaux, du médecin traitant, d'une structure médico-sociale ou hospitalière.

Tâches à mener :

1. Réunir l'ensemble des partenaires.
2. Monter le projet.



Indicateurs de suivi de l'action :

- 1 - Fréquentation du CLIC.
- 2 - Satisfaction des usagers du CLIC.

60 Développer l'offre d'accueil pour la petite enfance.

61 Développer les animations pour les étudiants en partenariat avec des structures comme le CROUS.

62 Informer sur les initiatives et les structures existantes concernant l'insertion des populations les plus fragilisées.

63 Relancer le Conseil municipal des jeunes.

64 Développer les soirées ou ateliers dans les quartiers autour de l'éco-citoyenneté.



65

Renforcer le soutien à la vie associative.

66

Rendre à terme tous les transports publics accessibles aux personnes handicapées.





COMMENT AGIR A MON ÉCHELLE

L'Agenda 21 n'est pas un ensemble d'actions que la mairie doit mener seule : le développement durable n'a de sens que si chacun y contribue !

Concrètement, vous pouvez vous aussi agir pour une ville plus durable :

- En communiquant autour de vous (famille, amis, collègues) sur l'Agenda 21 : plus il est connu, plus il sera efficace !
- Enfin (et surtout !), en adaptant vos gestes au quotidien afin de devenir un éco-citoyen !

Quelques exemples d'éco-gestes au quotidien :



Je prends une douche rapide plutôt qu'un bain car je consomme ainsi entre 25 et 100 litres d'eau au lieu de 250 litres environ, et je participe à la préservation de cette ressource naturelle limitée.

Je propose à mes collègues de bureau de partager la même voiture. En plus de la diminution de la pollution, le covoiturage divise les frais de déplacements.

J'arrose mon jardin le soir quand l'évaporation est moins forte, ce qui me permet de faire une économie d'eau de 50 % en moyenne pour la même efficacité. Je n'arrose pas ma pelouse qui reverdira toute seule au retour des pluies.

J'utilise des produits naturels pour l'entretien du jardin (compost...).

Les producteurs revendeurs et distributeurs de produits électriques et électroniques sont tenus de reprendre les équipements usagés qui leur sont rapportés.



Prendre ma voiture pour aller chez le boulanger qui est à 500 m triple le prix de ma baguette.

Le fer et l'aluminium peuvent être indéfiniment recyclés pour de nouveaux usages.



On estime que l'afflux de prospectus dans ma boîte aux lettres équivaut à 40 kg de papier par an et par boîte.





J'utilise des aérateurs mousseurs fixés sur les robinets pour économiser 35 % d'eau.

Je consomme l'eau du robinet. En France, elle doit respecter des normes sévères auxquelles ne sont pas soumises les eaux minérales.

Actuellement, seule la moitié des bouteilles en plastique est recyclée. Pourtant leur recyclage permet d'économiser 70 à 80 % de leur poids en pétrole brut.

Pour une utilisation optimale de votre cuisinière, le diamètre du brûleur doit être légèrement inférieur à celui du récipient (3/4 idéalement).

Les particuliers sont responsables du quart de la pollution des eaux par les produits phytosanitaires qu'ils utilisent dans leurs jardins (désherbants, pesticides, répulsifs...).



Je ne laisse pas les appareils électriques en veille et j'éteins la lumière quand je quitte une pièce.

Je dégivre régulièrement mon réfrigérateur avant que la couche de givre n'atteigne 3 mm d'épaisseur, ce qui me permet d'économiser jusqu'à 30 % de sa consommation d'électricité.

J'utilise des ampoules basse consommation qui utilisent 4 à 5 fois moins d'électricité que les lampes à incandescence traditionnelles et qui durent en moyenne 6 fois plus longtemps.



Je trie mes déchets (emballages, verre, papier) en tenant compte des consignes.



Bien trier

Recyclables (bac jaune)

- bouteilles en plastique (avec leur bouchon),
- flacons opaques,
- bouteilles plastiques ayant contenu de l'huile,
- boîtes de conserve, barquettes alu,
- canettes de boisson, bidons (sirop),
- aérosols,
- briques alimentaires,
- boîtes et emballages en carton,
- journaux, magazines et prospectus,
- feuilles de papier.

Les déchets recyclables doivent être jetés en vrac dans le conteneur, sans sac poubelle.

Recyclables (silo à verre)

- bouteilles, bocaux, flacons,
- pots de confiture, de yaourt en verre.



Non-recyclables (bac gris ou vert)

- pots de yaourt, de crème fraîche, de fromage blanc,
- barquettes en plastique (ou en polystyrène),
- bidons de pétrole,
- morceaux de ferraille, fer à repasser, cintres...
- cartons souillés,
- papiers gras ou souillés, cartons de pizza,
- papiers peints, papier calque, mouchoirs,
- filtres à café, couches-culottes...
- ampoules,
- verre brisé, vaisselle,
- bouchons, couvercles...



Mettre dans ce bac les déchets ménagers **en sac**

Déchets strictement interdits :

- ~~CARTONS~~
- ~~DÉCHETS DANGEREUX DES MÉTIÈRES~~
- ~~DÉCHETS VERTS~~
- ~~GRAVATS/INERTES~~
- ~~MÉTAUX~~
- ~~VERRES~~

Pas de cendres chaudes

Communauté d'agglomération de la Vallée de la Seine
N°1 sur 20 communes

Pour plus d'informations, contactez le service environnement au 04 71 04 37 30

Le saviez-vous?

La poubelle d'un français est en moyenne constituée de 28 % de papiers et cartons, 12 % de plastiques, 12 % de verre, 26 % de matières organiques et 5 % de métaux, le reste étant constitué de poussières, textiles, céramiques...

Les écolabels

Pour le non-alimentaire

L'écolabel garantit à la fois la qualité d'un produit et ses caractéristiques écologiques.



Pour le bois

Marques de certification qui garantissent une gestion forestière.



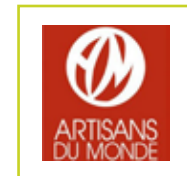
Pour les produits alimentaires issus de l'agriculture biologique

L'agriculture biologique constitue un mode de production soucieux du respect des équilibres naturels.



Pour les produits du commerce équitable

L'objectif du commerce équitable est d'assurer une juste rémunération du travail des producteurs et artisans les plus défavorisés et de garantir les droits fondamentaux des personnes.



D'autres logos



Le point vert signale que le producteur contribue financièrement aux dispositifs (écoemballage et Adelphe) de collectes sélectives d'emballages.



Logo de Moibus. Signifie que ce produit ou emballage est recyclable.



Ce produit ou emballage contient 65% de matières recyclées.

Je gère mes achats

Je peux agir en choisissant des produits : réutilisable, grand format, rechargeable, concentré, sans pile, distribué en vrac, bien dimensionné, éco-labelisé.





REMERCIEMENTS

La Ville du Puy-en-Velay tient à remercier tout particulièrement tous les habitants qui ont participé à la démarche de concertation, partageant ainsi toutes leurs idées d'action.

Partenaires financiers

DIREN Auvergne
FEDER Auvergne

Partenaires techniques

Adret et territoires
CAUE 43
Chambre de Commerce et d'Industrie
Chambre des Métiers et de l'Artisanat
Conseil général de la Haute-Loire
Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay
CPIE du Velay
DDASS
DDEA
DDJS
DDTEFP
Direction du travail
Préfecture



Document imprimé sur du papier PEFC avec des encres végétales,
par une imprimerie labellisée « Imprim' Vert »